



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Titre: Renforcement de la surveillance en santé publique grâce aux données sur les soins primaires

Numéro de la demande : 1000253613

1. But et explication d'un PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à l'Agence de la santé publique du Canada de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur pré-identifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni **uniquement par courrier électronique** à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 12 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

Le Réseau Canadien de Surveillance Sentinelle en soins primaires (RCSSSP)

800 King Edward, Room 3042, Ottawa, ON. K1N 6N5

4. Définition des exigences ou des résultats attendus

L'adoption des systèmes de dossiers médicaux électroniques (DME) dans les milieux de soins primaires canadiens est généralisée et leurs avantages potentiels pour la surveillance des maladies sont bien reconnus. Les données pancanadiennes sur les DME en soins primaires sont reconnues comme étant utiles aux programmes fédéraux de surveillance en santé publique. La Stratégie pancanadienne de données sur la santé, publiée récemment, souligne l'importance de la recherche en soins primaires vers un partage de données en temps réel et des données centrées sur la personne. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) doit avoir accès en temps opportun à des données de grande qualité sur les DME en santé primaires, couvrant toutes les provinces et tous les territoires du Canada, dans un environnement sécurisé. Cet accès devrait également comprendre les documents justificatifs, la formation et les services de travail d'analyse. L'ASPC vise à accroître sa capacité d'évaluation des risques et d'analyse des tendances dans des domaines prioritaires comme la COVID-19 longue, la résistance aux antimicrobiens (RAM) et la santé mentale. Cela suppose l'utilisation d'une expertise et des outils novateurs et validés par des chercheurs en soins primaires et des réseaux de recherche axés sur la pratique. L'ASPC s'attend à collaborer avec un contractant et son équipe pour obtenir l'accès, le

soutien, les conseils et les renseignements provenant des outils ou des plateformes du contractant, comme il est indiqué dans l'énoncé de travail.

Les principaux objectifs du contrat consistent à permettre à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) d'accéder aux données du dossier médical électronique (DME) en soins primaires dans un environnement sécurisé. Cet accès exige la documentation réglementaire, y compris les approbations du Comité d'éthique en recherche (CER) et les accréditations en formation. L'ASPC vise un accès complet, y compris la documentation de système, les dictionnaires de données, le soutien aux utilisateurs et la capacité de communiquer avec les fournisseurs. De plus, le contrat prévoit l'élaboration de nouveaux outils d'extraction pour inclure des tableaux complets et des notes de rencontres cliniques.

5. Exigences minimales

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, qu'il satisfait aux exigences minimales suivantes :

- 1) Le contractant doit avoir au moins dix (10) ans de données retenues pour les dossiers médicaux électroniques en soins primaires de médecins et/ou de personnel infirmier praticien dans au moins huit (8) provinces et un (1) territoire.
- 2) Le contractant doit avoir conclu des ententes de partage de données avec des médecins et/ou du personnel infirmier praticien dans huit (8) provinces et un (1) territoire.
- 3) Le contractant doit avoir au moins 1,75 million de dossiers de patients dans son environnement.
- 4) Le contractant doit disposer de systèmes et d'une infrastructure de technologie de l'information (TI) permettant de rassembler les données et de fournir un accès immédiat aux données, y compris l'infrastructure TI, la sécurité TI, la protection de la vie privée, les procédures et les politiques en place pour assurer la protection et le respect de la vie privée.
- 5) Le contractant doit se conformer à la norme ISO 27001/2 [WS1] de *l'Information Standards Organization*, qui régit la sécurité des systèmes d'information, et à l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC) [WS2], qui régit l'utilisation de l'information sur la santé à des fins de recherche.
- 6) Le contractant doit mettre en place un système d'authentification des utilisateurs afin de permettre l'accès à un environnement sécurisé, garantissant ainsi que seules les données appropriées peuvent être consultées et empêchant le téléchargement, le copier-coller, etc. des données mémorisées dans l'environnement.
- 7) Le contractant doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans la fourniture de réponses aux questions relatives à l'éthique et à la protection de la vie privée dans le cadre de la collecte de données sur les DME en soins primaires à l'échelle pancanadienne.
- 8) Le contractant doit être en mesure de fournir des services dans l'une des deux langues officielles du Canada (français ou anglais).

6. Raison de l'adjudication sans mise en concurrence

Seule une personne ou une entreprise est capable d'exécuter le contrat.

7. Accords commerciaux et justification de l'appel d'offres restreint ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

N'est pas applicable

8. Droit à la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle sera détenue par le Canada.

9. Durée du contrat proposé

Le contrat entrera en vigueur à la date de l'adjudication du contrat et prendra fin le 14 mars 2025, avec une option de prolongation de la durée par deux périodes supplémentaires d'un an chacune.

10. Durée du contrat proposé

Le montant total estimé pour le contrat proposé ne devrait pas excéder 2,817,368.34\$, incluant les dépenses de déplacements et de subsistance (si applicable) ainsi que toutes les taxes applicables.

11. Date limite et heure de clôture

La date et l'heure de clôture pour accepter les Énoncés de capacités sont le 26 mars 2024, à 14 h, ET.

12. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements relatives au présent préavis doivent être adressées par courrier électronique à :

Nom : Sayed Abedi

Adresse électronique : Sayed.abedi@hc-sc.gc.ca